



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUEILLIR DANS MON ASSOCIATION UNE PERSONNE DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE PRÉSENTE EN FRANCE



**CONSEILS ET INFORMATIONS PRATIQUES
À DESTINATION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

TABLE DES MATIÈRES

Ai-je le droit d'accueillir un étranger dans mon association sportive ?	4
Quels sont les avantages à accueillir une personne étrangère au sein de ma structure ?	5
Comment accueillir au mieux une personne étrangère au sein de ma structure ?	7
À quelles aides mon association peut-elle prétendre ?	13
Quelles sont les bonnes pratiques à suivre ?	15
Liste des ressources et contacts à mobiliser	18
Fiche annexe : devenir éducateur sportif	20
Fiche annexe : accompagner l'insertion professionnelle des étrangers dans le secteur du sport en France	22



AI-JE LE DROIT D'ACCUEILLIR UN ÉTRANGER DANS MON ASSOCIATION SPORTIVE ?

Cette fiche d'informations a pour but d'aider les bénévoles des associations sportives à accueillir au mieux les étrangers qui souhaitent s'inscrire dans leur association. Elle s'inscrit dans un ensemble de fiches appelé « kit d'aide à l'accueil des étrangers dans les associations sportives ». Ce kit traite de l'ensemble des questions liées à ce sujet : droit, administration, pédagogie, intégration, vie de l'association...

Chaque fiche peut être lue indépendamment du reste du kit, en fonction des questions concrètes que se posent les bénévoles. Cette fiche vous présente des idées de bonnes pratiques à mettre en oeuvre pour accueillir un étranger dans les meilleures conditions avant, pendant et après son arrivée.

Cadre légal

En tant qu'association, vous n'avez pas la responsabilité ni la légitimité de vérifier la situation administrative d'une personne étrangère.

Vous ne pouvez pas refuser l'accueil et l'inscription d'une personne étrangère au sein de votre association.

Qu'est-ce qu'un étranger en situation régulière ?

- Il a un titre de séjour/un visa pour résider, travailler ou étudier sur le territoire français
- Il est demandeur d'asile

Pour aller plus loin sur les statuts des étrangers résidant en France :

- immigration.interieur.gouv.fr
- Étranger - Europe | Service-Public.fr

Un étranger peut donc être accueilli en qualité :

D'adhérent

En tant qu'association, vous n'avez pas la responsabilité ni la légitimité de vérifier la situation administrative d'une personne étrangère.

Vous ne pouvez pas refuser l'accueil et l'inscription d'une personne étrangère au sein de votre association.

D'éducateur sportif

Oui, vous pouvez embaucher un étranger en situation régulière comme éducateur sportif rémunéré, sous certaines conditions :

- Il doit avoir un titre de séjour avec autorisation de travail
- Il doit avoir les diplômes requis par le code du sport
- Il doit être conforme au contrôle d'honorabilité précisé par le code du sport

De licencié

Il n'y a aucune interdiction légale pour un étranger en situation régulière de se licencier à la fédération à laquelle vous êtes affilié, peu importe son statut.

Des documents justificatifs sont demandés par la fédération au moment de la prise de licence (cf. fiche comment accueillir).

Flashez moi pour en savoir plus sur la fiche «comment accueillir»



De bénévole

Il n'y a aucune interdiction légale pour un étranger en situation régulière de s'engager bénévolement dans votre association, peu importe son statut.

Vous avez un programme adapté à une personne étrangère ? Faites-le connaître en référençant votre offre sur Réfugiés.info : https://refugiés.info/publier?utm_source=ministere_sports&utm_medium=pdf&utm_campaign=kit_insertion_sport

Réfugiés.info est un service public d'information collaboratif d'information collaboratif visant à donner de l'information simple et traduite aux personnes réfugiées en France.



QUELS SONT LES AVANTAGES À ACCUEILLIR UNE PERSONNE ÉTRANGÈRE AU SEIN DE MA STRUCTURE ?

Cette fiche d'informations a pour but d'aider les bénévoles des associations sportives à accueillir au mieux les étrangers qui souhaitent s'inscrire dans leur association. Elle s'inscrit dans un ensemble de fiches appelé « kit d'aide à l'accueil des étrangers dans les associations sportives ». Ce kit traite de l'ensemble des questions liées à ce sujet : droit, administration, pédagogie, intégration, vie de l'association...

Chaque fiche peut être lue indépendamment du reste du kit, en fonction des questions concrètes que se posent les bénévoles. Cette fiche vous présente des idées de bonnes pratiques à mettre en oeuvre pour accueillir un étranger dans les meilleures conditions avant, pendant et après son arrivée.

Vous recevez une demande

En tant qu'association, vous n'avez pas la responsabilité ni la légitimité de vérifier la situation administrative d'une personne étrangère. Vous ne pouvez pas refuser l'accueil et l'inscription d'une personne étrangère au sein de votre association.

Vous pouvez être sollicité par une personne, des structures institutionnelles ou associatives :

- un centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) ;
- l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) ;
- une association d'aide aux étrangers ;
- une mairie...

Vous souhaitez accueillir un étranger dans votre association

La plupart du temps, un étranger ne connaît pas le pays dans lequel il arrive, il n'a pas de réseau ni de connaissances suffisantes du fonctionnement du pays d'accueil. L'association est un espace dans lequel il peut trouver un cadre, tisser du lien, se sentir accueilli, reprendre confiance en lui, apprendre les particularités du pays d'accueil et s'intégrer dans une nouvelle société.

Il est important de garder à l'esprit les difficultés auxquelles est confronté un étranger dès son arrivée en France : l'intégration dans un nouveau pays dont il ne connaît parfois pas la culture, les codes et/ou la langue. La personne étrangère peut également avoir vécu un parcours migratoire difficile, notamment pour les personnes réfugiées. Elle commence une nouvelle vie très différente. L'accueillir dans son association participe pleinement à son intégration en France. Le sport peut être source d'apprentissages pour les étrangers et peut être vecteur d'inclusion. En effet, la coopération, l'entraide, le respect ou encore le *fairplay* impliqués par la pratique sportive sont des valeurs partagées entre tous les membres de l'association. En plus de progresser dans la pratique, le nouvel adhérent trouve dans les activités de l'association des moments de loisir, de rencontres et d'échanges.

Ainsi, les intérêts pour l'étranger sont multiples :

- **Retrouver des habitudes sportives.** Les parcours migratoires de chacun peuvent être traumatisants et éprouvants, et peuvent ensuite amener une forte sédentarité. La pratique régulière en association est donc un bon moyen d'entretenir sa forme physique.
- **Améliorer sa santé mentale.** Certains étrangers peuvent souffrir d'isolement social pouvant avoir un impact sur leur santé mentale. Stimuler son corps et son esprit au sein d'une association est un bon moyen pour éviter cela !
- **Lieu de création d'opportunités.** A travers la socialisation qui peut s'opérer au sein de l'association, des connexions entre licenciés peuvent se créer au-delà de l'objet sportif de l'association (opportunités amicales, professionnelles, etc.).
- **Développer ses relations sociales.** L'association représente un espace de socialisation et favorise les échanges et les interactions entre ses membres.
- **Lieu d'apprentissage de la langue.** L'association est un lieu d'apprentissage informel dans lequel il est possible pour une personne allophone d'entendre, parler et pratiquer le français.
- **Espace d'engagement potentiel.** L'association peut aussi être pour l'étranger un espace dans lequel il/elle pourra s'investir et donner de son temps et ainsi y favoriser son intégration sociale dans la société (tenir la buvette, faire des formations d'arbitrage, d'encadrement, intégrer le CA de l'association, etc.).

Vous y voyez une opportunité pour votre association !

L'accueil de nouvelles personnes, au parcours atypique permet à l'association de construire un projet associant tous les membres de l'association. Ce projet permet de mettre en lumière les valeurs de l'association et participe à générer de la cohésion ainsi qu'un sentiment de fierté de ses membres.

Cet engagement peut également être un levier éducatif important, permettant l'enrichissement culturel des jeunes. En effet, l'étranger apporte avec lui sa culture et son histoire, ou encore une autre manière de pratiquer son sport. C'est une opportunité qui enrichit le groupe, amène de la diversité, favorise l'ouverture d'esprit et la tolérance.

Par ailleurs, accueillir des étrangers peut également être l'occasion de former des talents expérimentés ou des nouveaux talents au potentiel encore inexploité. Ces derniers peuvent également devenir de futurs bénévoles ou éducateurs.

Accueillir une personne étrangère au sein de votre structure présente de nombreux avantages et permet de:

- Développer votre structure et de gagner de nouveaux adhérents, gagner en diversité, favoriser l'interculturalité et engendrer une dynamique positive au sein de la structure.
- Favoriser l'engagement des membres et leur investissement (possibilité pour la personne étrangère de devenir bénévole par exemple).
- Développer le niveau de compétence en capitalisant sur les aptitudes et techniques acquises par la personne étrangère dans son pays d'origine.
- Améliorer l'image de l'association et développer votre réseau associatif, institutionnel et partenarial.

Vous avez un programme adapté à une personne étrangère ? Faites-le connaître en référençant votre offre sur Réfugiés.info : https://refugiés.info/publier?utm_source=ministere_sports&utm_medium=pdf&utm_campaign=kit_insertion_sport



COMMENT ACCUEILLIR AU MIEUX UNE PERSONNE ÉTRANGÈRE AU SEIN DE MA STRUCTURE ?

Avant : anticiper et/ou prévoir l'arrivée de personnes étrangères

1. EN PARLER AVEC LES MEMBRES DE VOTRE ASSOCIATION
2. PRÉPARER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES,
PRODUIRE DES DOCUMENTS D'AIDE À LA COMPRÉHENSION DE L'ASSOCIATION

**Pendant : intégrer les personnes étrangères
aux moments de pratique
et à la vie de l'association**

1. ORGANISER LA PREMIÈRE RENCONTRE
2. ADAPTER SA PÉDAGOGIE POUR
UNE PRATIQUE PLUS INCLUSIVE
3. ORGANISER DES MOMENTS DE CONVIVIALITÉ
4. ASSURER UN SUIVI ET UNE BONNE
INTÉGRATION DES PERSONNES ÉTRANGÈRES

Pour aller plus loin

1. FAVORISER LA MISE EN RELATION
INTERPERSONNELLE AU-DELÀ
DU CHAMP SPORTIF
2. UTILISER LE SPORT COMME UN OUTIL
DE DÉVELOPPEMENT ET
D'ACCOMPAGNEMENT
3. PROPOSER DES ACTIONS
CITOYENNES
4. PROPOSER DES ACTIONS
D'INSERTION SOCIALE
ET PROFESSIONNELLE
5. UTILISER
« L'ALLER VERS »

Cette fiche d'informations a pour but d'aider les bénévoles des associations sportives à accueillir au mieux les étrangers qui souhaitent s'inscrire dans leur association. Elle s'inscrit dans un ensemble de fiches appelé « kit d'aide à l'accueil des étrangers dans les associations sportives ». Ce kit traite de l'ensemble des questions liées à ce sujet : droit, administration, pédagogie, intégration, vie de l'association...

Chaque fiche peut être lue indépendamment du reste du kit, en fonction des questions concrètes que se posent les bénévoles.

Cette fiche vous présente des idées de bonnes pratiques à mettre en œuvre pour accueillir un étranger dans les meilleures conditions avant, pendant et après son arrivée.

Avant : anticiper et/ou prévoir l'arrivée de personnes étrangères

Créer un cadre bienveillant et inclusif est nécessaire pour un accueil réussi d'un étranger au sein de l'association. **Se référer au tissu associatif et institutionnel local compétent** peut être une première étape pour anticiper au mieux l'accueil de ce public. (cf. fiche 4 sur les aides)

Flashez moi pour en savoir plus sur la fiche « À quelles aides mon association peut-elle prétendre ? »



Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de bonnes pratiques.

1. EN PARLER AVEC LES MEMBRES DE VOTRE ASSOCIATION

Le sujet peut être inscrit dans le projet associatif de l'association : à l'ordre du jour des réunions et instances de l'association (AG, réunions du bureau et comités...), par la rédaction d'une charte d'inclusion rédigée avec les adhérents de l'association ou bien l'inscription de l'objectif « inclusion des étrangers » dans le projet de l'association.

Plusieurs conseils pour y parvenir :

A. Sensibiliser les adhérents, familles, encadrants et dirigeants à la démarche

Afin de faire adhérer l'ensemble de la communauté de l'association, des actions de sensibilisation voire de formations peuvent être nécessaires.

- Organiser des ateliers de sensibilisation, en faisant appel à des professionnels de l'intégration (ex : UFOLEP, Play International, Kabubu, Léo Lagrange...),
- Organiser des temps d'échanges sur le sujet avec les membres de l'association : apéro ou café de l'association,
- Élaborer une plaquette pédagogique, organiser une rencontre avec les publics.

B. Lutter contre les discriminations

Un plan de lutte contre les discriminations peut également être mis en place par l'association pour permettre un meilleur accueil des étrangers et éduquer l'ensemble des membres de l'association à l'inclusion.

- Intégrer la lutte contre les discriminations dans le règlement intérieur de l'association avec des sanctions pour les comportements inadaptés,
- Mettre en place une procédure de signalement pour tout comportement discriminatoire,
- Communiquer sur les valeurs de l'inclusion et sur la lutte contre les discriminations.

2. PRÉPARER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES, PRODUIRE DES DOCUMENTS D'AIDE À LA COMPRÉHENSION DE L'ASSOCIATION

Afin de dépasser la barrière de la langue, il est conseillé de prévoir des traductions ou simplifications des documents administratifs nécessaires à l'adhésion et à la prise de licence. Un lexique des mots clés de l'activité sportive et de la vie associative peut également être fourni. Tout autre document aidant à la compréhension de la vie associative ou des pratiques de l'association peut être utile pour l'étranger (plan des infrastructures sportives, organigramme des membres de l'association, règles de vie de l'association, pictogrammes de communication...).

À connaître : l'outil « le facile à lire et à comprendre » (FALC) : [Outils de création pour rendre l'information et la communication accessibles - L'accessibilité : un enjeu universel | info.gouv.fr](#)

Quelles démarches administratives pour les accueillir ?

Les conditions administratives : le cadre administratif pour accueillir un étranger dans mon association

L'assurance de l'étranger pour pratiquer au sein de l'association est comprise soit dans la licence fédérale, soit par une souscription de l'association à une assurance temporaire pour les activités ponctuelles. Dans la fiche d'adhésion à l'association, il est indiqué que l'étranger est couvert par l'assurance.

Sujets de discussion les plus courants entre un étranger souhaitant s'inscrire dans l'association et le dirigeant :

- La langue ;
- Le prénom ;
- L'âge ;
- Les envies de pratique ;
- Le niveau de pratique ;
- Les disponibilités ;
- L'offre de l'association ;
- Les différentes options pour faire partie de l'association administrativement (adhésion, licence, séance découverte).

A. Une adhésion annuelle à l'association pour une pratique régulière

Pour participer aux activités encadrées et à la vie démocratique de l'association, l'étranger doit fournir une fiche d'adhésion à l'association (à compléter avec un membre dirigeant de l'association).

Les informations de l'étranger souvent nécessaires :

- Identité et coordonnées, ainsi que celles du responsable légal si mineur
- Autorisation du responsable légal si mineur
- Signature du règlement intérieur de l'association
- Accord du droit à l'image
- Certificat médical ou questionnaire de santé (pas nécessaires dans tous les cas).

B. Une prise de licence auprès de la fédération à laquelle l'association est affiliée

La licence fédérale permet à l'étranger de participer à des compétitions et des formations (arbitre par exemple) de la fédération. Elle se prend auprès de la fédération concernée, sur une plateforme dédiée. A noter que les documents demandés ne sont pas toujours les mêmes selon la fédération sportive.

Les documents principalement demandés :

- Pièce d'identité (peu importe la nationalité)
- Certificat médical ou questionnaire de santé (pas nécessaires dans tous les cas).
- Photo d'identité

C. Un accueil ponctuel au sein de l'association : stage ou séance découverte

Il est également possible d'accueillir des étrangers pour des temps de pratiques ponctuels : stages, séances découvertes, séances d'essai, événements particuliers...

Les documents à prévoir :

- Identité et coordonnées, ainsi que celles du responsable légal si mineur
- Droit à l'image (si photos et vidéos)
- Autorisation du responsable légal si mineur

La licence n'est pas obligatoire si l'activité n'est pas compétitive et si l'assurance de l'association couvre les non licenciés.

Pendant : intégrer les personnes étrangères dans les moments de pratique et de vie de l'association

Une fois que ce nouvel adhérent est arrivé dans votre association, il est possible de :

1. ORGANISER LA PREMIÈRE RENCONTRE :

Une fois les démarches administratives réalisées, il est important de lui faire découvrir l'environnement de l'association dans lequel il est accueilli : les membres de l'association, les locaux, les règles de vie de l'association, le matériel nécessaire à la pratique.

2. ADAPTER SA PÉDAGOGIE POUR UNE PRATIQUE PLUS INCLUSIVE :

Les séances mixtes (publics français et non-français) sont un bon moyen de permettre une meilleure intégration et inclusion des étrangers, afin de permettre aux personnes de pratiquer la langue française.

Qu'est-ce que l'animation inclusive ?

Un espace où chaque individu, indépendamment de son origine, de sa culture, de sa langue ou de son statut administratif, se sent accueilli, respecté et valorisé.

Les méthodes d'animation inclusive renvoient à une notion centrale : l'interculturalité. Celle-ci se réfère à l'existence et à l'interaction de diverses cultures et à la possibilité de générer des expressions culturelles partagées par le dialogue et le respect mutuel. Adopter une démarche d'inclusion dans son association, c'est alors promouvoir un cadre interculturel. Pour cela, on peut :

- Se décentrer
- Découvrir le cadre de référence de l'autre
- Convenir d'un cadre commun

PLUSIEURS ASTUCES POUR ASSURER DES SÉANCES INCLUSIVES ET ADAPTÉES AU PUBLIC DES ÉTRANGERS :

- Donner les consignes par le biais de démonstrations réelles ou visuelles,
- Proposer des activités ludiques sous forme de jeux collectifs,
- Utiliser un langage simple,
- Organiser des temps de paroles pour permettre à tous de s'exprimer.
- Proposer des activités en petits groupes mixtes ou en binômes mixtes,

3. ORGANISER DES MOMENTS DE CONVIVIALITÉ :

Afin de favoriser les échanges entre les membres de l'association et les étrangers ainsi que l'intégration de ces derniers, quelques exemples de moments conviviaux :

- Un repas ou un goûter avec de la cuisine du monde,
- Temps d'écoute et de danse en musique,
- Organiser des temps autour de différentes coutumes traditionnelles et cultures.

Par ailleurs, les échanges en direct avec les étrangers, plutôt qu'à distance par téléphone ou autre, sont à privilégier.

4. ASSURER UN SUIVI ET UNE BONNE INTÉGRATION DES PERSONNES ÉTRANGÈRES :

Une fois que la personne étrangère est adhérente à l'association, plusieurs actions peuvent être à mettre en place afin d'assurer un suivi de qualité et de s'assurer de la bonne intégration de celle-ci.

- Maintenir le lien : Continuer d'échanger régulièrement de manière informelle avec les personnes.
- Réaliser des entretiens de suivi : Consacrer des temps d'échanges dédiés à ces personnes à mi-saison et en fin de saison (sur le ressenti, les améliorations à apporter etc.).
- Faire contribuer les publics étrangers à la création et à l'évolution du cadre en vue de prochaines venues de publics étrangers au sein de l'association.

Pour aller plus loin dans l'accueil des personnes étrangères

1. FAVORISER LA MISE EN RELATION INTERPERSONNELLE AU-DELÀ DU CHAMP SPORTIF :

L'association représente pour un étranger un espace de socialisation essentiel en vue de son intégration dans la société française. Cela lui permettra de créer du lien et de rompre avec l'isolement social. L'enjeu pour l'association peut donc aussi être de favoriser le lien entre ses adhérents et de faciliter les mises en relation pouvant devenir des opportunités pour ses adhérents étrangers (recherche de travail etc).

2. UTILISER LE SPORT COMME UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT :

Les jeunes étrangers rencontrent de nombreux défis tout au long de leur parcours migratoire. Ils sont souvent confrontés à l'incertitude de leur situation, aux ruptures de liens sociaux et à un changement culturel majeur. Dans ce contexte, le développement des compétences psycho-sociales (CPS) peut devenir un levier pour renforcer leur résilience et favoriser leur intégration.

Les CPS, telles que la gestion du stress et des émotions, la pensée critique, la communication efficace et la coopération, permettent de soutenir le bien-être émotionnel et social. Elles peuvent aider les étrangers à mieux comprendre et gérer leurs ressentis, à prendre des décisions éclairées, à interagir avec leur environnement de manière constructive et à s'adapter à de nouvelles réalités. Ci-dessous, un exemple :

CPS : « S'adapter et coopérer »

Contexte : Les étrangers doivent surmonter des adversités importantes : séparation familiale, adaptation à un nouveau système éducatif ou social et stress lié à l'incertitude.

Mise en pratique pédagogique : Intégrer des jeux coopératifs pour favoriser l'ouverture au collectif, reconstruire des dynamiques positives et offrir un espace ludique et sécurisant.

3. PROPOSER DES ACTIONS CITOYENNES :

Accompagnements administratifs, visites locales, mairie, préfecture etc.

4. PROPOSER DES ACTIONS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE :

En évaluant les besoins et envies de la personne, l'association peut être un espace d'insertion pour les publics étrangers. Cela peut être dans le champ de l'insertion sociale (bénévolats, formation d'arbitrage, encadrement bénévole, service civique) ou dans le champ de l'insertion professionnelle (formations fédérales, CQP, BAFA, BPJEPS etc).

5. UTILISER « L'ALLER VERS »

Afin d'accueillir des publics étrangers, il est essentiel de mobiliser « l'aller vers ». Les personnes étrangères se trouvent souvent en situation d'isolement. L'accès à des activités sociales comme le sport peut constituer une opportunité pour elles de s'intégrer socialement et de retrouver un équilibre psychologique et physique.

« L'aller vers » désigne une démarche proactive par laquelle une personne, une structure (dans ce cas, les associations) sort de son cadre habituel pour aller à la rencontre des publics éloignés, vulnérables, là où ils se trouvent. Contrairement à une approche où l'on attend que les personnes viennent spontanément, l'initiative « d'aller vers » implique que ce sont les associations qui prennent le premier contact avec ces personnes pour leur offrir des opportunités d'accès au sport. Cela nécessite un changement de posture : les associations doivent aller au-devant des besoins, en s'adaptant aux réalités et aux contraintes spécifiques des personnes étrangères.

Les grands principes de l'aller vers :

1. La proactivité : les associations ne doivent pas attendre que les personnes viennent toutes d'elles-mêmes. Il est important de prendre des initiatives pour se rendre dans les lieux des personnes (centres d'hébergement, associations etc.)

2. Travail de proximité : "L'aller vers" implique de travailler en étroite collaboration avec des acteurs locaux en lien avec les personnes étrangères. Ces partenariats permettent de mieux comprendre les besoins des personnes étrangères et de leur proposer des offres sportives adaptées.

3. Adaptation culturelle et linguistique : il est important de comprendre les spécificités culturelles des personnes étrangères. Cependant, la pratique sportive permet de **rappeler les principes de la laïcité en France et de l'égalité femmes-hommes.**

4. Flexibilité des modalités d'accueil (coût et horaires) : les personnes étrangères ont généralement peu de ressources financières et peuvent avoir des contraintes de temps liées aux démarches administratives (demande d'asile, cours d'apprentissage de la langue etc).

Vous avez un programme adapté à une personne étrangère ? Faites-le connaître en référençant votre offre sur Réfugiés.info : https://refugies.info/publier?utm_source=ministere_sports&utm_medium=pdf&utm_campaign=kit_insertion_sport



À QUELLES AIDES MON ASSOCIATION PEUT-ELLE PRÉTENDRE ?

Cette fiche d'informations a pour but d'aider les bénévoles des associations sportives à accueillir au mieux les étrangers qui souhaitent s'inscrire dans leur association. Elle s'inscrit dans un ensemble de fiches appelé « kit d'aide à l'accueil des étrangers dans les associations sportives ». Ce kit traite de l'ensemble des questions liées à ce sujet : droit, administration, pédagogie, intégration, vie de l'association...

Chaque fiche peut être lue indépendamment du reste du kit, en fonction des questions concrètes que se posent les bénévoles. Cette fiche vous présente des idées de bonnes pratiques à mettre en oeuvre pour accueillir un étranger dans les meilleures conditions avant, pendant et après son arrivée.

Peu importe l'association ou l'organisme dans lequel vous travaillez ou êtes bénévole, vous pouvez être aidé et accompagné dans votre démarche d'accueil de public étranger au sein de votre structure. Ces aides peuvent être proposées par la fédération à laquelle votre association est affiliée, par l'Union européenne, l'État ou les collectivités en fonction de vos besoins et vos projets. **Rapprochez-vous des services de l'État (SDJES ou DDEETS) et des collectivités pour connaître les aides auxquelles vous pouvez prétendre !**

Aides financières

- Aides fédérales : rapprochez-vous de votre comité départemental ou de votre ligue
- Aides publiques des collectivités territoriales : rapprochez-vous de votre collectivité territoriale (mairie, département, région)
- Aides européennes via l'Agence Erasmus + Jeunesse et Sport en France
- Aides publiques de l'État : rapprochez-vous des services départementaux de l'État (DDEETS – SDJES) : annuaire <https://annuaire.service-public.fr/navigation/sdjes>
- Appels à projets locaux, nationaux et internationaux :
 - Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) : <https://www.dilcrah.gouv.fr/la-delegation/soutien-aux-associations>
 - Programme Erasmus+ Sport de la Commission européenne
 - Fonds Asile, Migration et Intégration sur le site du ministère de l'Intérieur

Trouver une aide : <https://sport-inclusion.fr/aide/>

Aide à la mise en relation avec les étrangers

- L'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) : <https://www.ofii.fr/ou-nous-trouver/>
- Les Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) : <https://annuaire.action-sociale.org/etablissements/readaptation-sociale/centre-accueil-demandeurs-asile-c-a-d-a-443.html>
- Les opérateurs AGIR : <https://refugies.info/fr/agir#map>
- Les services de l'État (DDEETS) : aide et conseils en direct auprès des associations : annuaire ? <https://annuaire.service-public.fr/navigation/ddets>
- Associations d'aide aux étrangers : Croix Rouge, Emmaüs Solidarité, France terre d'Asile, Secours Catholique...
- Associations socio sportives : UFOLEP, Kabubu, Play international, Futbol Mas...

Aide à la montée en compétences (dont formations)

- Formations fédérales (votre fédération ou UFOLEP, Léo Lagrange, Sport pour tous, FFF...)
- Formations auprès d'associations spécialisées :
 - Le programme STEP : <https://www.kabubu.fr/fr/step-devenir-animateur-sportif>
- Volont'R, le service civique pour les réfugiés : <https://accueil-integration-refugies.fr/volont-r-le-service-civique-pour-les-refugies/>

Aide à l'organisation d'événements ponctuels de pratique (pour les étrangers) et/ou de sensibilisation (pour les adhérents)

- Collectivités territoriales (mairie, département, région)
- Associations d'aide aux étrangers ou associations spécialisées : Croix Rouge, Emmaüs Solidarité, France terre d'Asile, Secours Catholique...
- Associations socio sportives : Kabubu, Play international, Futbol Mas...
- Mouvement sportif :
 - votre comité départemental, votre ligue
 - le comité départemental ou régional olympique français

Vous avez un programme adapté à une personne étrangère ? Faites-le connaître en référençant votre offre sur Réfugiés.info : https://refugies.info/publier?utm_source=ministere_sports&utm_medium=pdf&utm_campaign=kit_insertion_sport



QUELLES SONT LES BONNES PRATIQUES À SUIVRE ?

Cette fiche d'informations a pour but d'aider les bénévoles des associations sportives à accueillir au mieux les étrangers qui souhaitent s'inscrire dans leur association. Elle s'inscrit dans un ensemble de fiches appelé « kit d'aide à l'accueil des étrangers dans les associations sportives ». Ce kit traite de l'ensemble des questions liées à ce sujet : droit, administration, pédagogie, intégration, vie de l'association...

Chaque fiche peut être lue indépendamment du reste du kit, en fonction des questions concrètes que se posent les bénévoles. Cette fiche vous présente des idées de bonnes pratiques à mettre en oeuvre pour accueillir un étranger dans les meilleures conditions avant, pendant et après son arrivée.

Vous cherchez des idées d'actions concrètes mises en place par le mouvement sportif en faveur du public étranger ? Vous trouverez ici des présentations de projets menés par des structures sportives.

Quelques exemples concrets :

Des associations qui participent à la montée en compétences du public concerné

- **Le CR Sport pour tous Pays de la Loire** : <https://refugies.info/dispositif/66618d02448c2abc9075d1f6> —> monte des programmes qui se transforment ensuite en associations et qui sont gérées directement par les premiers concernés. Les bénéficiaires sont acteurs de leur association et gèrent le CA
- **Bénévolat par des primo-arrivants de l'UFOLEP 86 au marathon de Poitiers** : <https://www.instagram.com/reel/D1I79-Gsln1/>

Des actions menées par des associations spécialisées

- **Futbol Mas France** : <https://www.coe.int/fr/web/sport-migrant-integration-directory/futbol-mas-france>
- L'action de l'**association UpSport** sur Paris : [Accueil - Up Sport ! L'inclusion en mouvement](#)
- **Le public féminin : L'association les Dégommeuses** : <https://www.coe.int/fr/web/sport-migrant-integration-directory/liberfoot>
- **Le public féminin : The International Platform on Sport and Development (sportanddev)** : <https://www.sportanddev.org/>
- L'association Kabubu : <https://www.kabubu.fr/fr/>
- L'association Rebonds ! : <https://www.asso-rebonds.com/>
- L'ensemble des associations socio-sportives <https://fncidff.info/actions/toutesport-autonomie-pro-perso-femmes-par-sport/>

Des dispositifs et programmes nationaux dédiés

- Le sport comme outil d'intégration via le **dispositif national Primo-Sport de l'UFOLEP** : <https://www.ufolep.org/?titre=dispositif-primo-sport-ufolep&mode=dispositifs-publics&id=168463>
- Le dispositif Primo-Sport dans le département du Nord : <https://www.ufolep-nord.fr/primo-sport/>
- Les associations sportives engagés : <https://lesclubs-sportifs-engages.francetravail.fr/>
- Le programme TouteSport porté par la FNCDIFF (public féminin) : <https://fncidff.info/actions/toutesport-autonomie-pro-perso-femmes-par-sport/>
- Les opérations de recrutement **Du Stade Vers l'Emploi** : [Du Stade vers l'emploi - Réfugiés.info](https://www.du-stade-vers-l-emploi.info)

Des événements centrés sur ce public

- **Journée multisport organisée par l'Ufolep 82** en 2021 : https://www.ladepeche.fr/2022/05/03/integration-des-etrangers-primo-arrivants-par-le-sport-10272434.php?fbclid=IwAR0NdLQ0M5eoLxLW9bgIk-qhywH-Snt_POWLT08VnDnGtnuOqRFb6l0avCk#l3aoeivo4u2irdi2dek
- **Journée de l'intégration organisée par l'Ufolep 18 à Bourges** en 2024 : <https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/Une-journee-autour-du-sport-pendant-la-Semaine-de-l-integration-2024>
- **Événement spécial organisé par l'Ufolep 86 et le CREPS de Poitiers** : <https://chroniquesassociatives.laligue.org/article/entre-lufolep-et-le-creps-de-poitiers-un-echange-de-bon-procedes>
- **Séjours socio-sportifs** mis en place par l'Ufolep 89 : <https://bit.ly/4cEwDiW>
- **Les séjours inspirations** organisés par l'Ufolep Nationale : <https://www.youtube.com/watch?v=6LBeS7-2Sfs&list=PL8lx2-1QAaBZ1lezAOrk9S8wxzM53Dpd&index=1&pp=iAQB>
- **Olympiades organisées par l'Ufolep 40** : <https://www.facebook.com/reel/733893212339199>

Témoignages de bénéficiaires

- Témoignages de Esmattulah et Hassan, bénéficiaires du dispositif Primo-Sport à l'Ufolep : https://www.ufolep.org/?titre=visages-du-sport-autrement-esmatullah-et-hassan-primo-sport-&mode=actualites&rubrique=0&id=165230&fbclid=IwY2xjawM3ZLxleHRuA2FlbQIxMABicmlkETE2S-GFNWURTNWtYeGJBaExIAR4uEhygpa9LtmcnjeLkAolom-cuSGFy8U0FTeZB3Pg6OA1TrurH3OXWXzQ_vCQ_aem_qzEA-WgKy5NT1iy3txaoKw
- Témoignage de Bélard, bénéficiaire du dispositif Primo-Sport à l'Ufolep : <https://www.instagram.com/reel/CtwgzVXLxux/>

Des outils et formations mis à disposition

- Guide laïcité Ufolep : <https://www.ufolep.org/?titre=un-guide-sport-et-laicite&mode=actualites&id=148179>
- La formation Terrains d'Avenir pour être outillé à mettre en place son projet d'accueil : <https://terrainsdavenir.fr/formations/>
- Guide laïcité MSJVA : <https://www.sports.gouv.fr/laicite-81>
- Kits pédagogiques de PLAY international pour favoriser l'inclusion des mineurs non accompagnés dans la pratique sportive : <https://www.play-international.org/kit/specialise/ref-mineurs-non-accompagnes>

Ce qui se fait ailleurs

- En Belgique : **Proposer des cours de langue en parallèle des sessions foot** : <https://www.kraainemfootball.be/en/we-welcome-young-refugees/> Ici les cours sont dispensés par des bénévoles de l'association

Associations de football qui mettent en place des bonnes pratiques

- <https://fondationdufootball.com/le-guide-football-et-refugies>

Vous avez un programme adapté à une personne étrangère ? Faites-le connaître en référençant votre offre sur Réfugiés.info : https://refugies.info/publier?utm_source=ministere_sports&utm_medium=pdf&utm_campaign=kit_insertion_sport



LISTE DES RESSOURCES ET CONTACTS À MOBILISER

Cette fiche d'informations a pour but d'aider les bénévoles des associations sportives à accueillir au mieux les étrangers qui souhaitent s'inscrire dans leur association. Elle s'inscrit dans un ensemble de fiches appelé « kit d'aide à l'accueil des étrangers dans les associations sportives ». Ce kit traite de l'ensemble des questions liées à ce sujet : droit, administration, pédagogie, intégration, vie de l'association...

Chaque fiche peut être lue indépendamment du reste du kit, en fonction des questions concrètes que se posent les bénévoles. Cette fiche vous présente des idées de bonnes pratiques à mettre en oeuvre pour accueillir un étranger dans les meilleures conditions avant, pendant et après son arrivée.

Outils et guides existants

- La plateforme réfugiés.info : <https://refugies.info/>
- La plateforme sport inclusion : <https://sport-inclusion.fr/>
- Trouver une aide : <https://sport-inclusion.fr/aide/>
- Outil UFOLEP prévention des violences sexistes et sexuelles
- Carte interactive des Solidarités, impulsée par le Comité FSGT de Paris : https://www.google.com/maps/d/u/0/embed?mid=1O0O_qwsxjLnJ8_UzJ9zlxvI1u-Ovd89&fbclid=IwAR31SzoDIdvMnT_HEgMzJ3cV-sBzNOyC9KZ19-00ja8qt530wddiuNL4Cvko&ll=48.864064979215385%2C2.397302275278964&z=5
- Guide citoyen du sport UFOLEP : <https://www.folep.org/?mode=citoyen-sport>
- Guide football & réfugiés de la FFF : https://media.fff.fr/uploads/documents/guide_fff_refugies_vfin.pdf
- Programme Primo Sport UFOLEP : <https://www.folep.org/?titre=dispositif-primo-sport-folep&mode=dispositifs-publics&id=168463>
- Guide laïcité Ufolep : <https://www.folep.org/?titre=un-guide-sport-et-laicite&mode=actualites&id=148179>
- Guide laïcité MSJVA : <https://www.sports.gouv.fr/laicite-81>

Les fédérations sportives mobilisées

- UFOLEP : <https://www.folep.org/>
- FFF : <https://www.fff.fr/>
- La FSGT : <https://www.fsgt.org/developpement/sport-avec-les-exiles/>
- Sport pour tous : <https://www.sportspourtous.org/>
- Fédération Léo Lagrange : <https://www.leolagrange.org/>
- Fédération Française de Badminton : <https://www.ffbad.org/>

Les acteurs de l'intégration

- L'Office français de l'immigration et de l'intégration : <https://www.ofii.fr/ou-nous-trouver/>
- Les centres d'accueil de demandeurs d'asile

Les services institutionnels compétents

- Les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) : <https://lannuaire.service-public.fr/navigation/ddets>
- Les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) : <https://lannuaire.service-public.fr/navigation/sdjes>
- Les collectivités territoriales : région, départements, agglomérations, villes... : <https://lannuaire.service-public.gouv.fr/themes?theme=administration-locale#administration-locale>

Les associations spécialisées et socio sportives

- Association d'aide aux étrangers :
 - <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34479>
 - <https://refugies.info/>
- Annuaire des associations de lutte contre les discriminations : https://www.dilcrah.gouv.fr/annuaire?field_departement_target_id=All&field_thematiques_target_id=174&field_type_action_target_id=All

Les formations existantes

- La formation Terrains d'Avenir pour mettre en place son projet d'accueil : <https://terrainsdavenir.fr/formations/>
- Kits pédagogiques de PLAY international pour favoriser l'inclusion des mineurs non accompagnés dans la pratique sportive : <https://www.play-international.org/kit/specialise/ref-mineurs-non-accompagnes>

Vous avez un programme adapté à une personne étrangère ? Faites-le connaître en référençant votre offre sur Réfugiés.info : https://refugies.info/publier?utm_source=ministere_sports&utm_medium=pdf&utm_campaign=kit_insertion_sport



FICHE ANNEXE : DEVENIR ÉDUCATEUR SPORTIF

En quoi cela consiste ?

L'éducateur sportif encadre et anime des activités physiques et sportives auprès de publics variés : enfants, adolescents, adultes, seniors ou des personnes en situation de handicap. Il intervient dans des structures telles que des associations, des collectivités territoriales ou encore des établissements spécialisés.

Son rôle est double :

- Transmettre les valeurs et les techniques sportives dans une ou plusieurs disciplines ;
- Assurer la sécurité et le bien-être des pratiquants, en adaptant les contenus aux objectifs et aux capacités de chacun.

Il peut intervenir dans le cadre du sport de loisir, de l'initiation, de la prévention santé ou encore de la performance sportive.

Comment devenir éducateur sportif ?

Par la formation

Pour exercer ce métier, il est obligatoire de détenir une certification reconnue par l'État :

- **Certifications du ministère chargé des Sports :**
<https://www.onisep.fr/formation/les-principaux-domaines-de-formation/les-formations-en-sport/je-choisis-un-diplome-professionnel-du-sport/les-diplomes-d-etat-du-sport>
- **Certifications du ministère chargé de l'Enseignement supérieur :**
<https://www.onisep.fr/formation/les-principaux-domaines-de-formation/les-formations-en-sport/j-opte-pour-les-formations-sport-a-l-universite>
- **Certifications des branches professionnelles :**
<https://www.onisep.fr/formation/les-principaux-domaines-de-formation/les-formations-en-sport/je-choisis-un-diplome-professionnel-du-sport/les-cqp-dans-le-sport>
- **Les titres à finalité professionnelle des fédérations sportives :**
<https://www.onisep.fr/formation/les-principaux-domaines-de-formation/les-formations-en-sport/je-choisis-un-diplome-professionnel-du-sport/les-titres-des-federations>

Par la validation des acquis de l'expérience (VAE)

La VAE vous permet d'obtenir une certification grâce à l'expérience acquise. Toutes les expériences sont prises en compte, y compris le bénévolat et le volontariat.

Vous êtes étranger bénéficiant d'une autorisation de travail sur le territoire, vous pouvez accéder à la VAE, quel que soit votre âge, votre statut et votre niveau de formation.

Vous pouvez demander la validation de la certification professionnelle dans son intégralité ou uniquement des blocs de compétences de cette même certification.

Vous devrez transmettre votre dossier de recevabilité auprès de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) de votre région de résidence.

Une fois que votre dossier sera déclaré recevable, vous devrez présenter un dossier de validation auprès du jury qui vérifiera que vos acquis correspondent aux aptitudes, aux connaissances et aux compétences du diplôme que vous souhaitez obtenir. Le jury peut valider votre diplôme de manière totale ou partielle ou refuser la validation. Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement pour constituer votre dossier de validation et préparer votre entretien avec le jury.

Vous pouvez obtenir une aide financière pour la prise en charge de cet accompagnement.

Pour plus d'information :

● <https://travail-emploi.gouv.fr/la-validation-des-acquis-de-l-experience-vae>

● Sur les certifications du ministère chargé des sports :
<https://www.sports.gouv.fr/validation-des-acquis-de-l-experience-498>

Par équivalence avec un diplôme étranger

L'équivalence de diplômes étrangers permet aux ressortissants étrangers titulaires d'un ou de plusieurs diplômes étrangers du champ du sport d'obtenir une équivalence avec un diplôme d'État du ministère chargé des sports.

Vous pouvez déposer votre demande sur la plateforme TREQUE : <https://demarches-sports.colibris.education.gouv.fr/treque/treque/> OU auprès du service déconcentré de votre lieu de résidence (service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports).

Si vous avez besoin de renseignements et de conseils sur les diplômes vers lesquels vous orienter ou la construction de votre dossier, vous pouvez vous rapprocher du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) de votre lieu de résidence.

Et après ?

Pour exercer contre rémunération, vous devez obtenir une carte professionnelle après vérification de votre diplôme et de votre honorabilité :

● Soit en vous déclarant sur le site internet EME :
<https://declaration-educateur.sports.gouv.fr/authentification>

● Soit en vous déclarant auprès du SDJES (ou les services jeunesse et sports dans les outre-mer) de votre lieu principal d'exercice : <https://lannuaire.service-public.gouv.fr/navigation/sdjes>
ou <https://lannuaire.service-public.gouv.fr/navigation/drajcs>

Pour trouver votre premier emploi : <https://candidat.francetravail.fr/metierscope/fiche-metier/G1204/educateur-sportif-educatrice-sportive>

Fiches métiers et ressources utiles

<https://www.onisep.fr/ressources/univers-metier/metiers/educateur-sportif-educatrice-sportive>

<https://www.sports.gouv.fr/educateurs-sportifs>

<https://www.sports.gouv.fr/animateur-sportif-educateur-sportif-507>

<https://www.cidj.com/s-orienter/metiers/educateur-sportif-educatrice-sportive>



FICHE ANNEXE : ACCOMPAGNER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ÉTRANGERS DANS LE SECTEUR DU SPORT EN FRANCE

Objectif :

Créer les conditions permettant aux licenciés/pratiquants de se remobiliser vers l'emploi avec le concours des acteurs économiques

L'identification des acteurs concernés

- Identifier les acteurs et experts en charge de l'emploi et dans le périmètre de l'association (France Travail, Mission Locale, service emploi des collectivités...), les informer de la démarche de l'association et les y associer.
- Avec les acteurs identifiés, entamer une rencontre avec les acteurs économiques du territoire (entreprises partenaires ou non) qui recrutent.

Créer les conditions de rencontres entre licenciés, entreprises et acteurs professionnels de l'emploi avec l'aide du district/de la ligue

Quelques préconisations :

- Construire un événement sportif permettant la rencontre entre les licenciés au chômage et les entreprises qui recrutent (ex : « Match pour l'emploi », « Foot emploi », « Du Stade vers l'Emploi »).

Astuce :

Utiliser des formes de pratique ludiques/innovantes pour animer ce moment.

- Construire un parcours d'insertion professionnelle pour les jeunes (aide à la rédaction d'un CV, préparation d'un entretien...).



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Réalisé en partenariat avec
le ministère de l'Intérieur**

Avec la contribution de :

- La Fédération Française de Football,
- L'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique,
- La Fédération Française de Badminton,
- La Fédération Léo Lagrange,
- Play international.

Ministère des Sports,
de la Jeunesse et de la Vie associative

95 avenue de France
75650 Paris Cedex 13

www.sports.gouv.fr

